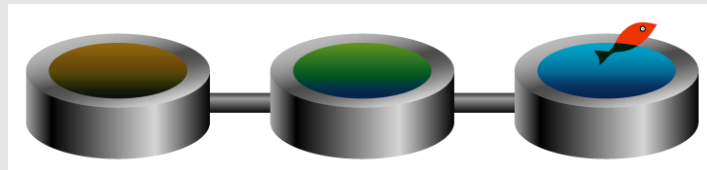


Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif

DU SERVICE PUBLIC

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2013
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.



Sommaire

■	CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSURÉES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES FACTURÉS	4
■	CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU DE COLLECTE	4
■	OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USÉES.....	4
■	EFFLUENTS TRAITÉS À L'EXTÉRIEUR DU SERVICE.....	10
■	GLOSSAIRE	10
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	11
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	11
■	FRAIS D'ACCÈS AU SERVICE.....	11
■	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	11
○	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIF HORS REDEVANCE DE MODERNISATION DES RÉSEAUX DE COLLECTE.....	12
○	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION 13	
■	RECETTES D'EXPLOITATION	14
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	15
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	15
■	CONFORMITÉ DE LA COLLECTE	17
■	CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION	17
■	CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION	17
■	CONFORMITÉ DE L'ÉVACUATION DES BOUES	17
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	18
■	TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE	18
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	18
■	PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	19
■	PRIX GLOBAL : ARGENTRE, BAZOUGERS, BONCHAMP-LES-LAVAL, LA CHAPELLE-RAINSOUIN, FORCE, LOUVIGNE, PARNE-SUR-ROC ET SOULGE- SUR-OUETTE.....	19

■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIAEP D'ARGENTRE SUD regroupe les communes de : ARGENTRE, BAZOUGERS, BONCHAMP-LES-LAVAL, FORCE, LA CHAPELLE-RAINSOUIN, PARNE-SUR-ROC, LOUVIGNÉ et SOULGE-SUR-OUETTE.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

14 442 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2003. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2014.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2007	Nouvelle STEP et divers équipements Nouveaux tarifs de base Nouvelles formules (tarifs délégataire et travaux neufs)

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation
Mise en service	des branchements
Renouvellement	des accessoires hydrauliques, des équipements électromécaniques, des matériels tournants

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des branchements, des canalisations, des clôtures, du génie civil
-----------------------	---

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2012	2013	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	4 828	5 006	+3,69 %

- Répartition des abonnés par commune

ARGENTRE	910
BAZOUGERS	323
BONCHAMP-LES-LAVAL	2 271
FORCE	397
LA CHAPELLE-RAINSOUIN	89
LOUVIGNE	326
PARNE-SUR-ROC	387
SOULGE-SUR-OUETTE	303
Total des abonnés	5 006

■ VOLUMES FACTURES

Volumes facturés [m³]	2012	2013	Variation
- aux abonnés domestiques	399 119	409 279	+2,55 %
- aux abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés	399 119	409 279	+2,55 %

■ CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

- Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées

Linéaire [km]	2012	2013	Variation
Réseau séparatif	108,723	110,512	+1,65 %

■ OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Le service gère 7 ouvrages d'épuration.

- Filière de traitements d'ARGENTRÉ

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : ARGENTRE

Lieu-dit : Rue Moulin de la Place- 53 210 ARGENTRÉ

Capacité nominale : 4 000 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	240 kg/j	600 kg/j	360 kg/j	60 kg/j	16 kg/j	600 m³/j

Prescriptions de rejet

- du 15/01/1999 ; milieu récepteur du rejet : La Jouanne

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réduisant (mg/l)
DBO5		25					
DCO		90					
MES		30					
NKj		10					
NGL		15					
Pt		2					

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	69,7 kg/j	175,1 kg/j	89,8 kg/j	22,4 kg/j	2,7 kg/j	385,2 m³/j
Rendement de la station d'épuration	98,7 %	95,9 %	98,2 %	90,9 %	80,9 %	Sans objet

1 500 kg de refus de grille remis en décharge.

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2012	2013	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	42,72	25,859	-39,47 %

• Filière de traitements de BAZOUGERS

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : BAZOUGERS

Lieu-dit : Route de Soulgé- BAZOUGERS

Capacité nominale : 800 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Débit
Capacité	43,5 kg/j	96 kg/j	52 kg/j	9,6 kg/j	120 m³/j

Prescriptions de rejet

- milieu récepteur du rejet : Le Prieure

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réduisant (mg/l)
DBO5		30					
DCO		90					
MES		30					
NKj		40					

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	35,6 kg/j	90,1 kg/j	55 kg/j	14,6 kg/j	2,1 kg/j	198 m³/j
Rendement de la station d'épuration	90,7 %	92,1 %	94,1 %	75,3 %	98,2 %	Sans objet

720 kg de refus de grille remis en décharge.

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2012	2013	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	9,166	5,589	-39,02 %

• Filière de traitements de FORCÉ

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : FORCE

Capacité nominale : 1 500 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	90 kg/j	225 m³/j

Prescriptions de rejet

- milieu récepteur du rejet : la Jouanne

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	18,1 kg/j	52,1 kg/j	17,7 kg/j	5,5 kg/j	0,7 kg/j	
Rendement de la station d'épuration	99,3 %	93,7 %	95,5 %	87,5 %	83 %	Sans objet

1 550 kg de refus de grille remis en décharge.

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2012	2013	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	10,868	13,975	+28,59 %

- *Station d'épuration de LA CHAPELLE-RAINSOIN*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par lagunage naturel

Commune d'implantation : LA CHAPELLE-RAINSOIN

Lieu-dit : Route de Montsûrs D24

Capacité nominale : 120 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	4,8 kg/j	12 m³/j

Prescriptions de rejet

- milieu récepteur du rejet : l'Ouette

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réduisant (mg/l)
DBO5		40					
DCO		120					
MES		120					
NKj		50					

Charges reçues par l'ouvrage

Aucun bilan n'a été réalisé, conformément à la réglementation qui prévoit une mesure tous les deux ans.

- *Filière de traitements de LOUVIGNÉ*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : LOUVIGNE

Lieu-dit : Vielle route de Laval- 53 210 LOUVIGNÉ

Capacité nominale : 1 000 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	Débit
Capacité	54 kg/j	120 kg/j	90 kg/j	150 m³/j

Prescriptions de rejet

- du 23/06/1983 ; milieu récepteur du rejet : La Chauvinière

En aval du point de rejet, présence d'un bassin de retenue servant à l'irrigation.

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réduisant (mg/l)
DBO5		40					
DCO		120					
MES		30					
NKj		50					

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	91,1 kg/j	300,8 kg/j	347,3 kg/j	19,5 kg/j	3,1 kg/j	450,2 m³/j
Rendement de la station d'épuration	98,4 %	95,3 %	98,8 %	51,7 %	87,9 %	Sans objet

600 kg de refus de grille remis en décharge.

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2012	2013	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	12,682	4,822	-61,98 %

• Filière de traitements de PARNÉ-SUR-ROC

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : PARNE-SUR-ROC

Lieu-dit : Rue Val d'Ouette- 53 260 PARNÉ SUR ROC

Capacité nominale : 1 300 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	42 kg/j	105 m³/j

Prescriptions de rejet

- milieu récepteur du rejet : L'Ouette

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réduisant (mg/l)
DBO5		30					
DCO		90					
MES		30					
NKj		40					

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	28 kg/j	74,2 kg/j	39,8 kg/j	8 kg/j	0,9 kg/j	109 m³/j
Rendement de la station d'épuration		95 %		95 %	89 %	Sans objet

870 kg de refus de grille remis en décharge.

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2012	2013	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	13,52	16,965	+25,48 %

• *Filière de traitements de SOULGÉ-SUR-OUETTE*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : SOULGE-SUR-OUETTE

Lieu-dit : Route de Bazougers-SOULGÉ SUR OUETTE

Capacité nominale : 1 500 Equivalent habitant – recalculé à 1 292 EH.

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	90 kg/j	225 m³/j

Prescriptions de rejet

- du 19/03/1985 ; milieu récepteur du rejet : L' Ouette

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5		30					
DCO		90					
MES		30					
NKj		40					

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	28 kg/j	66,5 kg/j	30,5 kg/j	9,6 kg/j	1,4 kg/j	111,8 m³/j
Rendement de la station d'épuration	99,1 %	94,4 %	97,4 %	91,9 %	90,9 %	Sans objet

600 kg de refus de grille remis en décharge.

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2012	2013	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	16,016	7,286	-54,51 %

■ EFFLUENTS TRAITES A L'EXTERIEUR DU SERVICE

Se reporter à la convention quadripartite (ville de Laval, SMACEL, SIAEP d'Argentré-Sud et SAUR) reçue en préfecture le 21 mai 2001. Cette convention a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières de déversement et de traitement des effluents rejetés par le SIAEP d'Argentré-Sud dans le réseau d'assainissement et la station d'épuration du bas des Bois.

■ GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche

■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société SAUR FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1^{er} janvier 2014, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 18,1 % par rapport aux tarifs de base établis au 1^{er} janvier 2007.
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1^{er} janvier 2014, l'exploitant ne perçoit pas de frais d'accès au service

■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2013	1 ^{er} jan 2014
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,1900	0,1900

○ **LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Tarif hors redevance de modernisation des réseaux de collecte**

▪ *Evolution du tarif de l'assainissement collectif*

	Désignation	1 ^{er} jan 2013	1 ^{er} jan 2014	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	21,62	22,08	+2,13 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,7617	0,8422	+10,57 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	20,31	20,60	+1,43 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,571	0,58	+1,58 %
Redevances et taxes				
	TVA	7,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

▪ *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1 ^{er} jan 2013	1 ^{er} jan 2014	Variation
Exploitant	113,02	123,14	+8,95 %
Collectivité	88,83	90,20	+1,54 %
TVA	14,13	21,33	+50,96 %
Total [€ TTC]	215,98	234,67	+8,65 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+5,69 %

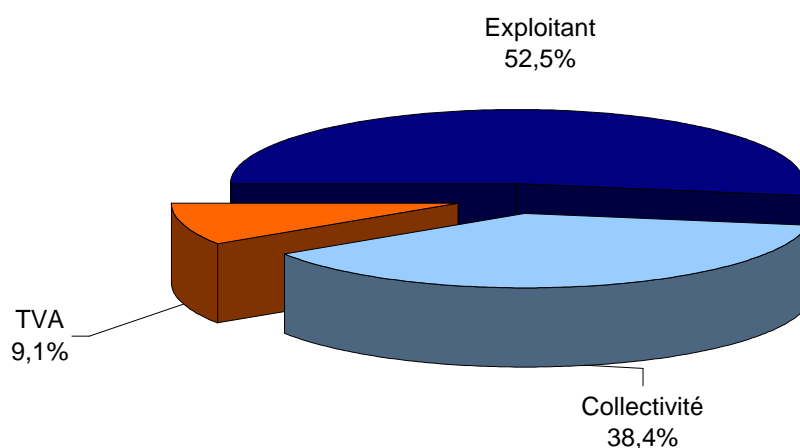
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1,96 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0020 €/l

Répartition au 1er janvier 2014



○ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

▪ Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2013	1 ^{er} jan 2014	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	21,62	22,08	+2,13 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,7617	0,8422	+10,57 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	20,31	20,60	+1,43 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,571	0,58	+1,58 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,19	0,19	0,00 %
	TVA	7,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

▪ Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2013	1 ^{er} jan 2014	Variation
Exploitant	113,02	123,14	+8,95 %
Collectivité	88,83	90,20	+1,54 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	22,80	22,80	0,00 %
TVA	15,73	23,61	+50,10 %
Total [€ TTC]	240,38	259,75	+8,06 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+5,69 %

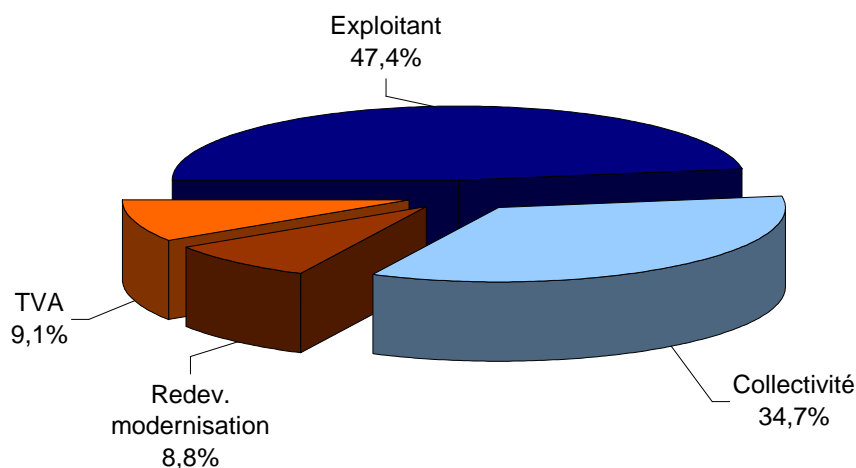
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,16 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0022 €/l

Répartition au 1er janvier 2014



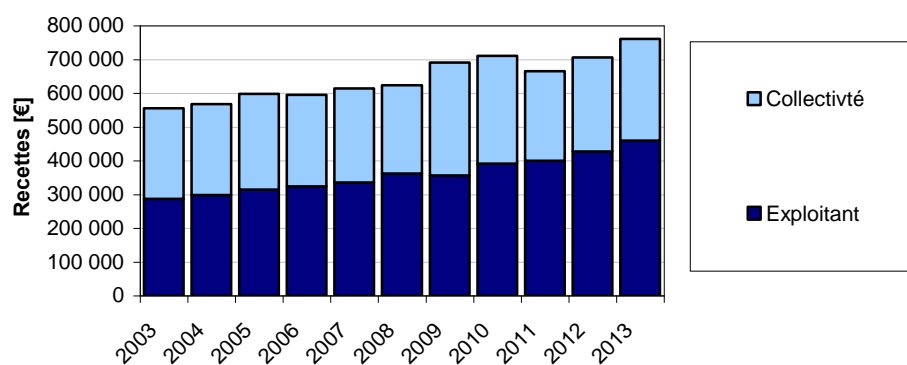
■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2012	2013	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	317 991,51 €	341 344,27 €	+7,34 %
dont abonnements	94 135,13 €	101 890,15 €	+8,24 %
Régularisations (+/-)	- 38 936,42 €	- 40 238,05 €	-3,34 %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	279 055,09 €	301 106,22 €	+7,90 %

- Recettes de l'exploitant

	2012	2013	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	390 040,39 €	428 793,11 €	+9,94 %
dont abonnements	101 900,31 €	109 865,95 €	+7,82 %
Régularisations (+/-)	37 303,50 €	31 223,97 €	-16,30 %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	427 343,89 €	460 017,08 €	+7,65 %



■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (2)	5
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (3)	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2)	0
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
	TOTAL	120	73

(1) Conditions à remplir pour prendre en compte les points liés à la VP 253

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(3) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ CONFORMITE DE LA COLLECTE

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

■ CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

Le taux global de conformité des équipements d'épuration par rapport à la réglementation générale est de 100 %.

■ CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

Le taux global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration par rapport à la réglementation générale est de 100 %.

■ CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

Taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation : 100 %

	2012	2013	Variation
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	-

■ Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Les principaux travaux engagés au cours de l'exercice figurent à la page 74 du rapport annuel du délégataire.

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2013 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2012	2013
Encours de la dette au 31 décembre	173 381,40 €	136 994,21 €
Remboursements au cours de l'exercice	44 982,81 €	44 982,81 €
dont en intérêts	10 236,55 €	8 595,62 €
dont en capital	34 746,26 €	36 387,19 €

■ Prix global de l'eau et de l'assainissement

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³.

■ PRIX GLOBAL : ARGENTRE, BAZOUGERS, BONCHAMP-LES-LAVAL, LA CHAPELLE-RAINSOUIN, FORCE, LOUVIGNE, PARNE-SUR-ROC ET SOULGE-SUR-OUETTE

Eau potable	Collectivité : SIAEP D'ARGENTRE SUD, affermage du 01/01/2003 avec la société SAUR FRANCE, Tarif domestique : Syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : SIAEP D'ARGENTRE SUD, affermage du 01/01/2003 avec la société SAUR FRANCE, Tarif domestique : Du syndicat

Prix global eau potable + assainissement collectif pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2013	1er jan 2014	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	118,22 €	118,94 €	+0,61 %
de l'assainissement collectif	113,02 €	123,14 €	+8,95 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	75,68 €	76,50 €	+1,08 %
pour l'assainissement collectif	88,83 €	90,20 €	+1,54 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	37,20 €	37,20 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	22,80 €	22,80 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	38,05 €	38,23 €	+0,47 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	14,80 €	14,90 €	+0,64 %
pour l'assainissement collectif	15,73 €	23,61 €	+50,16 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	283,95 €	285,77 €	+0,64 %
pour l'assainissement collectif	240,38 €	259,75 €	+8,06 %
TOTAL TTC GLOBAL	524,33 €	545,52 €	+4,04 %

